



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 12.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mars 2024

Date d'affichage

22 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 mars à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

Taux des taxes 2024.

M. le MAIRE propose de maintenir les taux des taxes suivants et rappelle au Conseil que depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Taxes 2024 :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 15.04 %
Taxe foncier bâti : 37.30 %
Taxe foncière non bâti : 109.56 %

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),**

✓ **DECIDE** de fixer les taux cités précédemment pour l'année 2024,

Transmise le

29 MARS 2024

Affichée le

29 MARS 2024



VILLE DE VEMARS
15-10-20

VILLE DE VEMARS

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Frédéric Dide
V.O.